

Mise en place du pass sanitaire

Hôpital les Rives du Doubs

À compter du lundi 9 août, toute personne souhaitant pénétrer dans l'hôpital devra présenter à l'accueil un pass sanitaire qui peut prendre trois formes :

- Un schéma de vaccination complet,
- Un test, RT-PCR ou antigénique, négatif de moins de 48H,
- Un certificat de rétablissement après avoir été infecté par le Covid 19,

Le contrôle s'effectue en scannant un QR code présenté sur outil numérique ou certificat papier. **Les mineurs sont dispensés de pass sanitaire jusqu'au 30 septembre et il n'y a pas de pass sanitaire pour les soins non programmés (urgences).**

Au-delà du pass sanitaire, certaines règles d'accès et de visite sont maintenues : le masque reste obligatoire pour pénétrer dans l'établissement, les mesures barrières restent en place, les patients et visiteurs veillent à se renseigner auprès des services, car des restrictions ou précautions sectorielles peuvent y être imposées (limitation du nombre de visiteurs par chambre, horaires de visite à respecter,...) pour la protection de tous.

Les visites seront possibles en semaine et les samedi, dimanche et jours fériés uniquement de 14h à 18h.

Les accès aux Rives du Doubs seront également restreints et devront se faire soit :

- par l'entrée principale au 2 faubourg St Etienne (l'entrée public du Pôle Mère enfant sera fermée),
- par le parking souterrain,

Les accès aux services d'urgences et urgences maternité restent inchangés.

L'hôpital invite enfin "la population à poursuivre les efforts de vaccination afin de préserver leur santé, celle de leur proche mais aussi de soulager les soignants.

#SauvezDesViesRestezPrudent



Renseignements – contacts presse :
Service Communication & Relations Publiques

Romuald VIVOT – 03 81 38 58 57
r.vivot@chi-hc.fr

